

**GRAND THEATRE DE REIMS**  
**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**  
**ANNEE 2008/2009 (1<sup>er</sup> juillet - 30 juin)**

Le contrat d'affermage signé le 23 avril 1999 pour une durée de 10 ans arrivait à échéance le 30 juin 2009. Une nouvelle procédure de délégation de service public a été lancée dès le début de l'année 2008. A l'issue de cette procédure, la gestion du Grand Théâtre de Reims a été confiée à la S.A.R.L. "Scène d'Œuvres Lyriques" (S.O.L.), dont le gérant est Serge GAYMARD, par un contrat d'affermage signé le 22 avril 2009.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et arrivera à expiration le 30 juin 2018.

**1. Principales clauses du contrat d'affermage**

Dans le cadre de cette délégation de service public, la Ville de Reims confie à la SARL "Scène d'Œuvres Lyriques" (S.O.L.) l'organisation des saisons lyriques, musicales et chorégraphiques du Grand Théâtre.

Chaque saison doit comporter au moins 16 spectacles, dont au moins 10 spectacles lyriques (opéras et opérettes), 3 ballets et 3 concerts. Ces spectacles doivent donner lieu à un minimum de 26 représentations.

Les locaux du Grand Théâtre de Reims sont mis à la disposition de la SARL "Scène d'Œuvres Lyriques" (S.O.L.) qui en contrepartie en assure l'exploitation et l'entretien.

En plus de la mise à disposition des locaux du théâtre, le délégataire perçoit une subvention de fonctionnement versée par la ville, dont le montant était de 3 131 259 € en 2008 et 3 163 909 € en 2009.

**La redevance du Fermier :**

En contrepartie de la mise à disposition des locaux du théâtre par la Ville de Reims, le délégataire doit lui verser une redevance.

Cette redevance a été réactualisée dans le cadre du nouveau contrat d'affermage.

Elle s'établit à 610 000 € (soit une augmentation de 14% par rapport au montant de la précédente redevance qui était de 533 571 €).

**2. Evolution de l'activité artistique du Grand Théâtre de Reims (saison 2008-2009)**

Dans le cadre de la programmation 2008-2009, le Grand Théâtre de Reims a proposé 30 spectacles, soit 66 représentations, dont ont bénéficié 28 645 spectateurs.

Au cours de cette saison, le Grand Théâtre de Reims a proposé au jeune public 8 spectacles différents dans les genres artistiques les plus divers : opéra, spectacle musical, musique classique, ou contemporaine, danse.

Ces 8 spectacles ont donné lieu à 28 représentations.

En cumulant les différents dispositifs, le nombre total de spectateurs « Jeune public » s'élève à 10 809.

S'agissant des tarifs, les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emplois bénéficient d'un demi-tarif. En outre, les places de 4<sup>ème</sup> catégorie à tarif réduit permettent aux étudiants et aux demandeurs d'emploi d'obtenir des places à 5 € environ.

Enfin, au cours de la saison, le Grand Théâtre de Reims a participé à la troisième journée « Tous à l'opéra » organisée sur le territoire français.

Cette journée qui a réuni de nombreux partenaires autour du Grand Théâtre s'est voulue un moment ouvert de sensibilisation en direction du grand public. Ce sont 1 000 personnes qui ont franchi les portes du théâtre.

Le Grand Théâtre de Reims ouvre certaines générales à des scolaires, organise des visites guidées du bâtiment, un cycle de conférences. Ces diverses manifestations accueillent 4 999 personnes.

Dans le cadre de son Ecole de spectateur, le Grand Théâtre de Reims organise aussi des actions culturelles dans les établissements scolaires et touche 2 052 enfants à Reims.

Au total, ce sont 36 196 personnes qui ont été en contact direct avec le Grand Théâtre de Reims

### **3. Bilan financier et budget prévisionnel**

Le Grand Théâtre de Reims, qui fonctionne en saisons, n'est pas en mesure de fournir les éléments financiers afférents à la saison 2008-2009, qui s'est achevée le 30 juin 2009.

Selon les termes du contrat d'affermage, le délégataire dispose légalement de 6 mois pour produire à la Ville de Reims ses comptes. Ces comptes seront examinés par la Commission de Contrôle qui se réunira dans le courant du premier trimestre 2010.

Les comptes produits en annexe sont ceux de la saison 2007-2008. Ils ont fait l'objet d'un rapport et d'une délibération du 29 juin 2009 du Conseil Municipal qui les a approuvés.